



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 septembre 2023**

2023/52

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS :
Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Implantation de la vidéoprotection

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure

VU le code pénal notamment ses article 226-1, 226-16 et 226-21

VU la loi n° 2011/267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

VU la loi n° 2007/297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : informe la population de la volonté de la mairie de se renseigner sur la démarche de vidéoprotection.

ARTICLE 2 : demande un diagnostic de vidéoprotection auprès du référent sureté gendarmerie

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

